

Solutions informatiques



CONTRÔLE HIÉRARCHIQUE

Si vous décidez de contester par la voie formelle une décision administrative qui, selon vous, a eu des répercussions négatives sur vous et porté atteinte à vos droits en matière d'emploi, la première étape consiste à demander

Délais

TRIBUNAL D'APPEL

Tout jugement rendu par le Tribunal du contentieux administratif est susceptible de recours devant le Tribunal d'appel des Nations Unies, soit par le fonctionnaire, soit par l'administration.

connaître des appels des jugements du Tribunal du contentieux administratif de l'UNRWA et des décisions rendues par l'instance du premier degré de la Caisse des pensions, de l'OACI, de l'OMI, de l'AIFM et du TIDM.

à New York.

contraignants pour les parties.

Tribunal d'appel, notamment sur la manière de déposer un recours par voie électronique, sur le site Web du Bureau de l'administration de la justice :

<https://www.un.org/fr/internaljustice/unat/>.